

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Conseil Municipal – 04 mars 2024

1. Contexte économique des finances publiques
2. Résultats prévisionnels exercice 2023
3. Orientations budgétaires section de fonctionnement 2024
4. Orientations budgétaires section investissement 2024
5. Principaux indicateurs financiers – perspectives pluriannuelles

1. Contexte économique des finances publiques

1. Un contexte économique qui reste fragile

➤ Croissance

- La croissance de la zone euro devrait se situer autour de 0,6% pour l'année 2023. Une légère reprise économique (+1,2%) est envisagée du fait notamment du ralentissement de l'inflation. Ces prévisions restent néanmoins extrêmement fragiles au regard du contexte géopolitique mondial.
- En France, la croissance du PIB pourrait atteindre 1% en 2023. Le rebond progressif de la consommation des ménages grâce à la décrue de l'inflation devrait permettre une légère hausse de la croissance pour 2024 qui serait attendue autour de 1,4 %.

➤ Inflation

- Sur la zone euro, l'inflation est estimée à +5,6 % en 2023 et +3,2% en 2024
- En France, suite à l'instauration de différents boucliers tarifaires, l'inflation enregistrée en 2023 devrait s'établir autour de 3,9%, et diminuer progressivement sur l'année 2024 (autour de 2,6%)

➤ Déficit public

- Le déficit public est estimé à 4,9 % fin 2023
- Le Projet de Loi de Finances pour 2024 prévoit un déficit autour de 4,4% en 2024, et un retour sous le plafond des 3% uniquement à horizon 2027

1. Contexte économique des finances publiques

2. Loi de Finances 2024 – Principales mesures nouvelles relatives aux collectivités

Bases de fiscalité locale : une revalorisation 2024 alignée sur l'inflation.

- ▶ Les valeurs locatives, support du calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sont revalorisées de 3,9% en 2024 (contre 7,1% en 2023).

Aménagement de la fiscalité sur les logements sociaux :

- ▶ Afin d'inciter à la rénovation lourde des logements sociaux, la LFI exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation **au même titre que les programmes neufs de logements sociaux**. Cette exonération de 15 à 25 ans sera compensée par l'État, en se basant sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué en 2023

1. Contexte économique des finances publiques

Une nouvelle annexe « budget vert »

- La Loi de Finances généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif.

Ainsi, ces derniers devront intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024 (concerne uniquement les dépenses d'investissement).

Des mesures de lutte contre l'inflation pour les collectivités et de soutien à l'investissement

- le dispositif d'« amortisseur électricité » est prolongé pour l'année 2024, selon des conditions d'éligibilité moins favorables qu'en 2023 :
 - un tarif de l'électricité supérieur à 250 €/mWh : dans ce cas l'Etat prend à sa charge 75 % de la facture pour la partie liée au dépassement de tarif.
 - un contrat signé avant le 30 juin 2023 et toujours en vigueur en 2024.
- Prolongation du « fonds vert », doté de 2,5 milliards d'euros en 2024.

Rappels

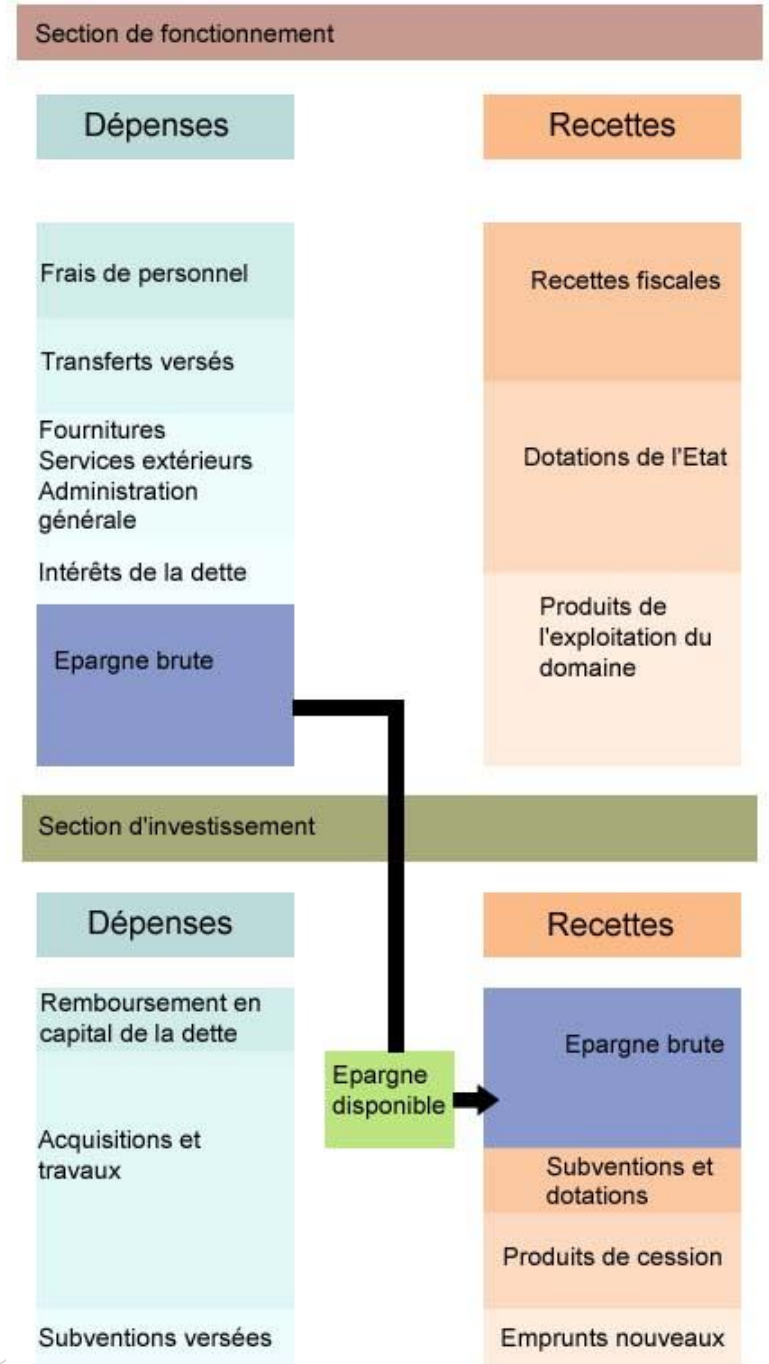
1. Le débat d'orientations budgétaires

- ▶ Il prépare le vote du budget primitif qui doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte.
- ▶ Le DOB doit se tenir moins de 10 semaines avant le vote du budget primitif.
- ▶ D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Rappels (suite)

2. Investissement et Fonctionnement

- ▶ Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.
- ▶ La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.
- ▶ Intérêt d'un vote du budget fin 1^{er} trimestre : connaissance exacte des résultats de l'année antérieure et meilleure estimation des recettes fiscales



2. Situation financière de la commune fin 2023

Une progression significative de l'épargne nette par rapport à 2022

Chiffres en euros	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	730 946 €	727 776 €	822 896 €	1 115 408 €
Epargne brute	664 927 €	666 581 €	768 320 €	1 067 592 €
Taux d'épargne brute (en %)	18,05 %	17,65 %	19,55 %	25,46 %
Epargne nette	438 580 €	428 478 €	536 331 €	857 263 €

► **Dépenses fonctionnement :**

- Augmentation relative des charges à caractère général (+3,4%). Cette hausse, essentiellement liée à la facture énergétique, toutefois contenue à un niveau inférieur à l'inflation, par des recherches d'économie.
- Impact en année pleine de la hausse du point d'indice de 2022 (+3,5%) à laquelle s'ajoute celle de juillet 2023 (+1,5%)
- Réduction de la pénalité SRU en 2023 en contrepartie de subventions foncières (67.000 € contre 138.000 € en 2022), compense ces augmentations.
- **Au final, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 0,5% par rapport à 2022.**

► **Recettes fonctionnement :**

- Fiscalité directe : +300.000 € de produits par rapport à 2022, en raison de la forte revalorisation des valeurs locatives et du dynamisme de la construction.
- Produit des services suite à ajustement des tarifs fin 2022 : + 20.000 €

Ainsi, l'épargne nette de la commune progresse d'environ 320.000 € par rapport à 2022.

2. Situation financière de la commune fin 2023

Les 7 principaux postes des charges à caractère général en 2023 :

Dépenses	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Energie	130.728 €	200.408 €
Denrées alimentaires	84.217 €	98.626 €
Entretien terrains notamment parc commercial	52.842 €	61.223 €
Intervenants externes Dont Plan Mercredi	52.376 €	55.297 €
Maintenance	47.060 €	55.560 €
Fêtes et cérémonies	41.198 €	40.833 €
Entretien espaces verts	41.816 €	36.193 €

Ces 7 postes représentent 60 % de l'exécution budgétaire 2023 des charges à caractère général.

2. Situation financière de la commune fin 2023

Un niveau d'investissement marqué par de grands chantiers voirie - équipements publics

Principales opérations d'investissement réalisées en 2023 :

▶ Voirie et espaces publics :	513.897 €
<i>dont chemin des Genêts et éclairage public LED</i>	
▶ Participations foncières loi SRU :	135.514 €
▶ Travaux dans les bâtiments :	139.126 €
<i>dont sanitaires automatiques parc municipal, portes médiathèques, salle Ferrant et contrôles d'accès</i>	
▶ Acquisition de véhicules - dont un utilitaire électrique :	79.765 €
▶ Etudes de maîtrise d'œuvre Base Nautique	79.469 €
▶ Cimetière : nouvel ossuaire et reprises de concessions	32.577 €

En dehors de l'enveloppe de travaux réservée à la Base Nautique, qui n'a pas été consommée en 2023 et sera reportée en 2024, **le taux de réalisation budgétaire 2023 des autres crédits d'investissement est de 79%.**

2. Situation financière de la commune fin 2023

Une capacité d'investissement accrue grâce à l'épargne et l'encaissement de subventions :

	2020	2021	2022	2023
Epargne nette	438 580 €	428 478 €	536 331 €	857 263 €
FCTVA	124 440 €	154 933 €	224 757 €	227 314 €
Autres recettes	303 230 €	82 077 €	130 126 €	172 592 €
Produit de cessions	0 €	4 500 €	0 €	6 380 €
Ressources financières propres	866 250 €	669 988 €	891 214 €	1 263 550 €
Subventions perçues	0 €	648 406 €	75 100 €	547 027 €
Emprunts	850 000 €	0 €	0 €	0 €
Capacité d'investissement de l'année	1 716 250 €	1 318 394 €	966 314 €	1 810 576 €
investissements effectivement réalisés	1 704 433 €	1 187 074 €	1 139 851 €	1 141 060 €
<i>différence = Résultat de l'exercice</i>	<i>11 817 €</i>	<i>131 320 €</i>	<i>-173 537 €</i>	<i>669 516 €</i>

Soit une augmentation conséquente du fonds de roulement en fin d'exercice 2023, estimé à 1 659 850 €, qui pourra être affecté au financement de la base nautique sans recours à l'emprunt.

2. Situation financière de la commune fin 2023

La poursuite du désendettement de la commune en 2023 :

	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre	2 395 706 €	2 157 603 €	1 925 615 €	1 715 286 €
Ratio de désendettement	3,6 ans	3,2 ans	2,5 ans	1,6 ans
Emprunt	850 000 €	0	0	0

	2020	2021	2022	2023
Annuités	292 366	299 297	286 565	258 145
<i>Evolution n-1 (en %)</i>	14,02 %	2,37 %	-4,25 %	-9,92 %
Capital en euro	226 347	238 103	231 988	210 329
Intérêts en euro	66 019	61 194	54 576	47 816

Encours de dette au 1^{er} janvier 2024 : 1 715 286 €

3. Orientations budgétaires 2024

Section de fonctionnement

Principales dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général : malgré un ralentissement, la poursuite des effets de l'inflation :

- ▶ L'impact de l'amortisseur électricité du gouvernement s'annonce moindre qu'en 2023. De plus, les hausses de tarifs annoncées au niveau national indiquent la nécessité de prévoir l'augmentation de ce poste.
- ▶ Nouveau marché de denrées alimentaires 2024 - 2025 : +20 % selon les produits
- ▶ Début du paiement de la redevance spéciale pour traitement des déchets (estimation 10.000 à 15.000 € en année 1, avec hausse régulière jusqu'en 2027)
- ▶ Poursuite de recherche d'économies sur l'ensemble des autres charges générales (fournitures, marché copieurs, téléphonie, ...)

Malgré les efforts de gestion, l'impact du coût de l'énergie et de l'inflation se traduiront en 2024 par une hausse prévisible du poste des dépenses à caractère général.

3. Orientations budgétaires 2024

Section de fonctionnement

Charges de personnel :

Année	Dépenses	recettes (6419 et 70348 CCAS)	solde	évolution pourcentage n-1
2020	1 633 591,29 €	51 440,21 €	1 582 151,08 €	
2021	1 609 220,61 €	33 007,64 €	1 576 212,97 €	-0,38 %
2022	1 664 484,00 €	54 939,23 €	1 609 544,77 €	2,11 %
2023	1 725 636,01 €	59 043,77 €	1 666 592,24 €	3,54 %
2024	1 815 000,00 €	55 000,00 €	1 760 000,00 €	5,60 %

Impact en année pleine des hausses successives du point d'indice, de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » et d'un recrutement mutualisé finances / techniques d'un agent en contrat aidé sur 12 mois.

3. Orientations budgétaires 2024

Section de fonctionnement

Principales dépenses de fonctionnement :

Atténuation de produits :

- ▶ Malgré la forte augmentation du taux de pénalité de la carence 2024 - 2026, de 50 % à 83%, la pénalité SRU 2024 est estimée à 30.000 €, *en raison de la subvention foncière de 135.000 € versée au programme « Cinq Quartiers » en 2022.*

Autres charges de gestion courante :

- ▶ Le maintien d'efforts importants en direction de la vie associative :

Dont une subvention de 166.650 € pour la nouvelle convention d'objectifs 2023 - 2025 avec l'association Angoul'loisirs (aide aux actions + entretien des locaux, +1%) – déduction faite de la participation de la CAF désormais versée directement à l'association.

3. Orientations budgétaires 2024

Section de fonctionnement

Dotations et subventions :

- ▶ Une stabilité prévisible de la Dotation Globale de Fonctionnement, malgré la hausse relative des enveloppes nationales.

	2020	2021	2022	2023	Hypothèse 2024
DGF	228 641 €	214 394 €	195 636 €	205 480 €	205 000 €
évolution n-1	-12 986 €	-14 247 €	-18 758 €	9 844 €	-480 €

- ▶ Stabilité des dotations de la Communauté d'Agglomération :
 - ▶ L'attribution de compensation de la CDA est stable en 2024 : **282.283 €**
 - ▶ La dotation de Solidarité Communautaire est légèrement revalorisée en 2024 à **88.952 €**

3. Orientations budgétaires 2024

Section de fonctionnement

Produits des services et du domaine :

- ▶ **Le produit de la facturation des services** de la collectivité (cantine, droits de place, cimetière,...), est estimé à 190.000 €.

Les tarifs de la cantine scolaire, du plan mercredi et de la médiathèque sont maintenus à leur niveau actuel.

- ▶ La **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** reste une recette importante pour 160.000 € en année pleine (impact de la revalorisation votée en 2023). La commune s'oppose au transfert de la compétence « police de la publicité » à la CDA.
- ▶ Une **recette exceptionnelle** : le solde des crédits du budget du SIVU de la gendarmerie, pour la part revenant à la commune d'Angoulins : 52.491 €

4. Orientations budgétaires 2024

Section d'investissement

Principales opérations d'investissement envisagées en 2024 :

Opérations en cours de chiffrage pour arbitrages définitifs au moment du vote du budget :

▶ Base Nautique de la Platère (année 1)	1.200.000 €
▶ Programme voirie / espaces publics :	630.000 €
<i>Dont : achèvement chemin des Genêts, réalisation chemin de la Sapinière</i>	
▶ Echangeur Nord – participation études et acquisitions foncières	200.000 €
▶ Renovations énergétiques : salle polyvalente Ferrant (tranche 1), écoles, cantine	180.000 €
▶ Subventions foncières loi SRU (pour réduction pénalité)	160.000 €
▶ Véhicules et équipements services techniques (dont tracteur)	100.000 €
▶ Réalisation études techniques vidéoprotection (travaux 2025)	20.000 €

4. Orientations budgétaires 2024

Section d'investissement

Principales recettes d'investissement :

- ▶ Un produit de taxe d'aménagement qui restera élevé en 2024 : **161.318 €** contre 172.592 € en 2023
(taxe perçu sur les permis de construire liés aux bâtiments d'habitation)
- ▶ Une première tranche de subventions, pour **250.000 €**, liées principalement à la base nautique de la Platère
 - ▶ Département de la Charente Maritime
 - ▶ CDA
 - ▶ Programme national « bases nautiques d'avenir »
- ▶ La mobilisation d'une partie du fonds de roulement (1.659.850 € fin 2023) permettra de financer le programme d'investissement, et notamment la base nautique, sans recours à l'emprunt en 2024, à un moment où les taux ne sont pas les plus favorables.

5. Perspectives pluriannuelles

Les épargnes de la collectivité :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	730 946	727 776	822 896	1 115 408	1 087 223	1 055 869	1 056 869
Epargne brute	664 927	666 581	768 320	1 067 592	1 046 243	1 021 999	1 029 830
Epargne nette	438 580	428 478	536 331	857 263	828 611	796 773	796 704

De 2024 à 2026, la dynamique de fiscalité sur le foncier bâti (impact nouvelles constructions) et les déductions totales de pénalité SRU, via des subventions foncières d'investissement, permettent d'envisager une stabilité relative des épargnes.

Un objectif de maîtrise de l'encours de dette et la capacité de désendettement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	2 395 706	2 157 603	1 925 615	1 715 286	1 497 655	1 772 429	1 539 302
Ratio de désendettement	3,6 ans	3,2 ans	2,5 ans	1,6 ans	1,4 ans	1,7 ans	1,5 ans
Emprunt éventuel	850 000	0	0	0	0	500 000	0

Un ratio de capacité de désendettement qui permet d'envisager le recours ultérieur à l'emprunt (2025) pour financer des équipements structurants.